



Acheteur voulant changer d agence immobiliere

Par reiss, le 23/01/2008 à 20:27

bonjour j'ai un soucis avec une agence immobiliere avec qui j'ai signé un mandat non exclusif il se dit dant le mandat

"Pendant le cours du présent mandat et de ses renouvellements ainsi que dans les 12 mois suivant l'expiration ou la résiliation de celui-ci, le mandat s'interdit de traiter directement ou pas par l'intermediaire d'un autre mandataire avec un acheteur présenté à lui par le mandataire ou un mandataire substitué. Cette interdiction vise tant la personne de l'acheteur que son conjoint ou partenaire avec lequel il se porterait acquéreur, ou encore toute société dans laquelle ledit acheteur aurait une participation.

A défaut de respecter cette clause, le mandataire aurait droit à une indemnité forfaitaire, à titre de cause pénale, à la charge du mandant , d'un moment égal à celui de la rémunération toutes taxes comprises du mandataire prévue au présent mandat" nous avons eut une visite le couple voudrait notre bien mais sont limiter dans leurs budjet il on vue notre bien avec une autre agence avec qui nous travaillons aussi sur leur site mais avec 5000e de fa en- donc d apres le mandat que je leur et signer peut on vendre avec l agence qui a les moins de fa merci de me repondre rapidement cordialement